

Procès-verbal

Assemblée Générale du 13 juin 2013

Présents :

Comité : A. Burri, D. de Castelberg, J. Locher, S. Locher, F. Reverdin (PV), P. Saba, G. Spescha, P. Tosi, O. Urfer

Vérificateurs : P. Dayer, D. Serdaly (excusé)

Membres : Les membres de l'association présents à l'assemblée sont estimés à 45 personnes.

Excusés : Tous les membres du Conseil administratif de la commune sont excusés.
M. Fassbind, D. Serdaly

La séance est ouverte à 20²⁰ sous la présidence de Monsieur Jean LOCHER.

1) Approbation du PV de l'Assemblée Générale précédente

Le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 31 mai 2012 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2) Rapport du président

Le président J. Locher présente son rapport à l'assemblée.

Le comité s'est réuni à 4 reprises cette année.

Le repas automnal a été organisé le samedi 13 octobre 2012. 100 kilos de courges et 30 bouteilles de vin blanc ont notamment été consommés.

Le président rappelle que, selon le mandat de l'assemblée, le comité a poursuivi les recours juridiques pour marquer l'opposition de l'association au déclassement Malagnou-Paumière. Puis dans un second temps, l'association a organisé avec l'ensemble des propriétaires la préparation d'un plan localisé de quartier (PLQ) qui sera proposé à l'Etat. Pour donner plus de détails sur toutes ces actions, le président passe la parole à Alain Burri, qui en a assuré le suivi direct.

A. Burri présente à l'assemblée les détails des actions conduites sur cette parcelle. Il rappelle de manière plus complète les deux voies différentes qui ont été choisies pour lutter sur ce dossier :

- 1) D'abord la voie d'une opposition juridique au déclassement, et les recours nécessaires pour cela, ainsi que l'usage des parties forêt et source présentes sur les parcelles.
- 2) Ensuite, afin de revendiquer la primauté d'action, la préparation d'un Plan localisé de quartier (PLQ) proposé par les propriétaires. L'AIC a organisé la préparation de ce plan et l'engagement d'une architecte-urbaniste pour cela. A. Burri rappelle que l'Etat a acheté la parcelle de l'Université, et envisage de confier la réalisation à une coopérative. Nous essaierons d'orienter le choix de la coopérative. Le PLQ devrait être finalisé autour du mois d'octobre, permettant d'entamer les discussions avec les représentants de l'Etat. Le résultat de ce travail sera présenté aux conchois lorsqu'une étape stable sera atteinte.

La présentation d'A. Burri se termine par des applaudissements nourris.

Le président reprend la parole, et continue son rapport en abordant la Fête du Centenaire de l'école de Conches, qui s'est tenue le samedi 4 mai 2013.

Il passe la parole à Olivier Urfer, président du comité d'organisation.

O. Urfer résume pour l'assemblée les grandes lignes de cette manifestation. Plus de 700 personnes, enseignants, élèves actuels, parents et anciens élèves se sont retrouvés à 18 heures dans la cour de l'école pour un apéritif commun. Puis 380 anciens élèves ont pris part durant la soirée à un repas, organisé par volée, qui a permis à tous de se retrouver dans une atmosphère sympathique et conviviale, empreinte de souvenir et d'amitiés retrouvées. L'occasion a donc été fêtée dignement, au grand plaisir de tous les participants et avec une météo qui nous a été très favorable. O. Urfer remercie tous les bénévoles qui ont permis le bon déroulement de la fête, et en particulier les membres du comité d'organisation, qui ont fait un travail remarquable.

La présentation d'O. Urfer se termine aussi sous les applaudissements.

Le président reprend la parole et remercie tous les intervenants, ainsi que leurs équipes, pour le magnifique travail qui a permis ces différentes actions de notre association.

Abordant la partie des finances, il présente à l'assemblée les excuses du trésorier, Marc Fassbind, pour son absence malheureusement inévitable.

3) Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes

En l'absence excusée du trésorier Marc FASSBIND, le président présente à l'aide du vidéoprojecteur un bref état des comptes, qui malgré les nombreuses actions menées cette année sont encore à un niveau acceptable. L'assemblée en prend connaissance, sans présenter aucune question, ni remarque.

Les vérificateurs des comptes pour l'exercice sous revue étaient Messieurs Pierre Dayer et Denis Serdaly. En l'absence de D. Serdaly, P. Dayer présente leur rapport à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance.

Les vérificateurs recommandent l'acceptation des comptes.

Le président remercie les vérificateurs pour leur rapport.

4) Approbatons et décharge au comité

Après audition des différents rapports, le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter l'approbation des rapports, des comptes et la décharge au comité.

VOTE : Les rapports sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

VOTE : Les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

VOTE : La décharge est votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

5) Fixation de la cotisation annuelle

Le président rappelle que, selon les décisions prises par l'Assemblée générale de l'an dernier, l'association a pris en charge cette année les honoraires d'avocat pour soutenir notre opposition au déclassement de la parcelle Malagnou-Paumière. Puis par la suite une participation aux honoraires de l'architecte-urbaniste pour la préparation du projet de PLQ sur la même parcelle. Il souligne que les comptes de l'association s'en trouvent ainsi diminués, limitant à l'avenir les possibilités d'action de l'AIC. Néanmoins, la situation n'est pas encore critique.

Le président initie une discussion générale afin de déterminer si l'assemblée souhaite prolonger la cotisation de l'an dernier, qui avait été exceptionnellement fixée à 40 francs en raison des frais prévisibles, ou revenir à la cotisation de 20 francs antérieure. Après une longue discussion, et en l'absence de péril financier immédiat, l'assemblée décide de revenir à une cotisation annuelle de 20 francs, et de revoir la situation l'année prochaine.

Le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter la cotisation annuelle de l'association à une valeur de 20 francs.

VOTE : Ce montant est voté à l'unanimité moins une opposition par l'Assemblée Générale.

6) Election du comité

Le président souligne qu'il n'a reçu communication d'aucune démission, ni d'aucune nouvelle candidature pour le comité. En conséquence, il présente au vote de l'assemblée la liste des 11 membres du comité.

Les membres suivants se présentent au comité:

Mesdames D. de Castelberg, S. Locher, G. Spescha, P. Tosi.

Messieurs A. Burri, M. Fassbind, J. Locher, F. Lombard, F. Reverdin, P. Saba, O. Urfer.

VOTE : Le comité est élu à l'unanimité par acclamation.

Le président présente la liste des vérificateurs de comptes, soit Messieurs Pierre Dayer et Denis Serdaly, et demande de procéder à leur réélection.

VOTE : Les vérificateurs de comptes sont élus à l'unanimité par acclamation.

J. Locher remercie l'assemblée pour ces votes. Il précise que, bien que restant au comité, il remettra au prochain comité son mandat de président. Il remercie tous les membres de l'association, ainsi que les membres du comité, pour le soutien qu'ils lui ont apporté depuis 13 ans.

Ces derniers lui manifestent leurs remerciements pour le travail accompli par une immense acclamation.

7) Questions et divers

- **Bétonnage:** Un participant remarque que notre environnement est de plus en plus fait de petites parcelles qui sont fréquemment entièrement bétonnées. Il se demande pourquoi alors habiter encore à la campagne ? Il signale avoir fait dans ce sens une intervention lors d'une assemblée de la CGI, en présence du Conseiller d'Etat F. Longchamp. Il pense que la CGI soutien un certain équilibre dans notre sens, et voudrait mettre quelque chose dans la loi pour favoriser cela. Mais la question se pose de savoir où et comment faire figurer cela ?
- **Concava:** Une participante revient sur la situation des constructions de la Concava et sur un point particulier des toits en gravier.
- **Coopératives:** Un intervenant engage une discussion sur deux coopératives intéressantes (Coprolo et Bartolini) qui manifestent aussi des envies de densité horizontale.
- **PD30:** Un participant relève la forte emprise du Plan directeur 2030 (PD30) sur l'avenue Georges-Werner. Un autre rebondit sur le PD30 et la parcelle vendue de la BCGE à Conches. A. Burri revient sur les différences entre la zone 5 et la zone 3D sur des parcelles de ce type. J. Locher souligne que cette parcelle ne lui semble pas vraiment destinée à de la zone 3D.
- **Circulation:** Un intervenant revient sur la zone bleue prévue à la rentrée. J. Locher explique à nouveau le futur fonctionnement de cette zone bleue, et les 4 macarons qui couvriront les 4 quartiers découpés sur la commune, soit Village, Gradelle, Ermitage et Conches.

8) Referendum contre la surdensification

Le président introduit le thème de la soirée, et présente à l'assemblée les réflexions du comité sur ce sujet qui nous concerne sous plusieurs aspects.

Il souligne que le comité ne s'est pas prononcé sur ce sujet, mais qu'il est apparu important de pouvoir le présenter aux membres de l'association pour favoriser la compréhension de ce referendum.

Il explique qu'Alain Burri est devenu à titre personnel président du comité référendaire. Il aura donc sur cette question un avis partial, mais que nous souhaitons fait dans la transparence pour permettre à chacun de se positionner sur le sujet. Le président passe la parole à A. Burri.

A. Burri fait à son tour une présentation complète de la situation, et des raisons qui ont poussé de nombreuses associations de propriétaires à déposer un referendum contre la surdensification du canton.

Il présente la nouvelle loi votée au Grand-Conseil, et précise qu'elle a apporté des changements très techniques à la méthode de calcul de la densité, ainsi qu'aux minima prévus dans chaque zone de développement. Cet aspect très technique amène à douter du fait que les députés ont bien voté ce texte en maîtrisant tous les aspects.

Il détaille plusieurs exemples de densification déjà existants, et précise les modifications que cette loi apporterait dans chaque cas. Enfin, il confirme que le referendum a bien été lancé, que 7000 signatures sont nécessaires d'ici au 30 juin 2013, et que le comité référendaire aura besoin de toute l'aide disponible pour faire aboutir ce projet.

A la fin de sa présentation, les commentaires suivants sont amenés par le public :

- La limite en hauteur est en principe de 9 étages, mais les dérogations sont de plus en plus fréquentes.
- Les projets sur la zone Malagnou-Paumière ont beaucoup changés en moins d'un an.
- Est-ce que l'AIC compte soutenir ce referendum ? A. Burri rappelle qu'il faut un vote pour obtenir l'accord de l'Assemblée générale pour un soutien de l'association, et pour décider si un envoi tout-ménage peut être fait avec l'appui de l'AIC. C'est l'objet d'un vote qui interviendra en fin de présentation.
- J. Locher donne à l'assemblée quelques informations sur les zones Rigaud-Nord et Rigaud-Sud, cette dernière semblant se diriger vers un passage en zone 4 aussi, ce que l'on peut regretter.
- Un participant relève que malgré le passage à une densité supérieure, comme 1.8, ceci ne représente pas une obligation de construire. Par contre, il en ressort une évidente perte de valeur, et une impossibilité par la suite de toute modification ou évolution.
- Un participant relève que la densité de planchers n'est pas absolument liée au nombre d'habitants.

J. Locher reprend la parole en fin de présentation. Il signale pour information à l'assemblée que le prochain repas automnal aura lieu le samedi 12 octobre 2013.

Le président revient sur les débats difficiles qui avaient traversés l'association lors du vote sur la Garance ou les Hauts de Malagnou. Pour cette raison, il souhaite maintenant un vote de l'Assemblée générale pour que le comité reçoive un mandat très clair relatif à la position de l'association sur le referendum contre la surdensification.

Le président pose une première question : l'AIC doit-elle apporter son soutien au referendum ?

VOTE : Ce soutien est voté à l'unanimité moins une opposition et une abstention par l'Assemblée Générale.



Le président pose une seconde question : Un envoi tout-ménage peut-il être fait avec le soutien de l'AIC pour faire connaître ce référendum ?

VOTE : Ce envoi est accepté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

La séance est levée à 21⁵⁵

Les membres présents sont invités à partager un verre, et à prolonger la discussion directement avec les intervenants et les membres du comité.